

# La collecte des déchets de soins

**Le système de collecte des déchets de soins est désormais opérationnel. Le GDS, les associations Valoris et Trigone, le Groupement technique vétérinaire se sont mobilisés pour mettre au point un service de proximité sécurisé et peu onéreux.**

## Qu'est ce qu'un DASRI ?

Les soins apportés aux animaux dans les élevages à titre préventif ou à titre curatif, génèrent des déchets sanitaires.

Il s'agit des piquants, coupants et tranchants, de déchets ayant été en contact avec les animaux (attelles, bandes, bolus, pansements divers, seringues, trocarts, tabliers,

surbottes...), des médicaments non utilisés et du flaconnage vide. Par leur nature, ces déchets rentrent dans la

Les activités émettrices de DASRI sont explicitement visées comme activité émettrice de DASRI.

## Qui en est responsable ?

Selon le code de la santé publique, toute personne qui produit des déchets de soins à risques infectieux est tenu de les éliminer.

Le producteur doit se protéger et protéger toutes les personnes qui seront appelées à manipuler ces déchets contre les risques de contagions, les

risques de coupures, les risques de brûlure ou d'intoxication avec des produits chimiques. Dès lors, ces déchets doivent faire l'objet d'un stockage sécurisé et d'un traitement particulier en dehors du circuit des ordures ménagères.

## Le stockage des déchets

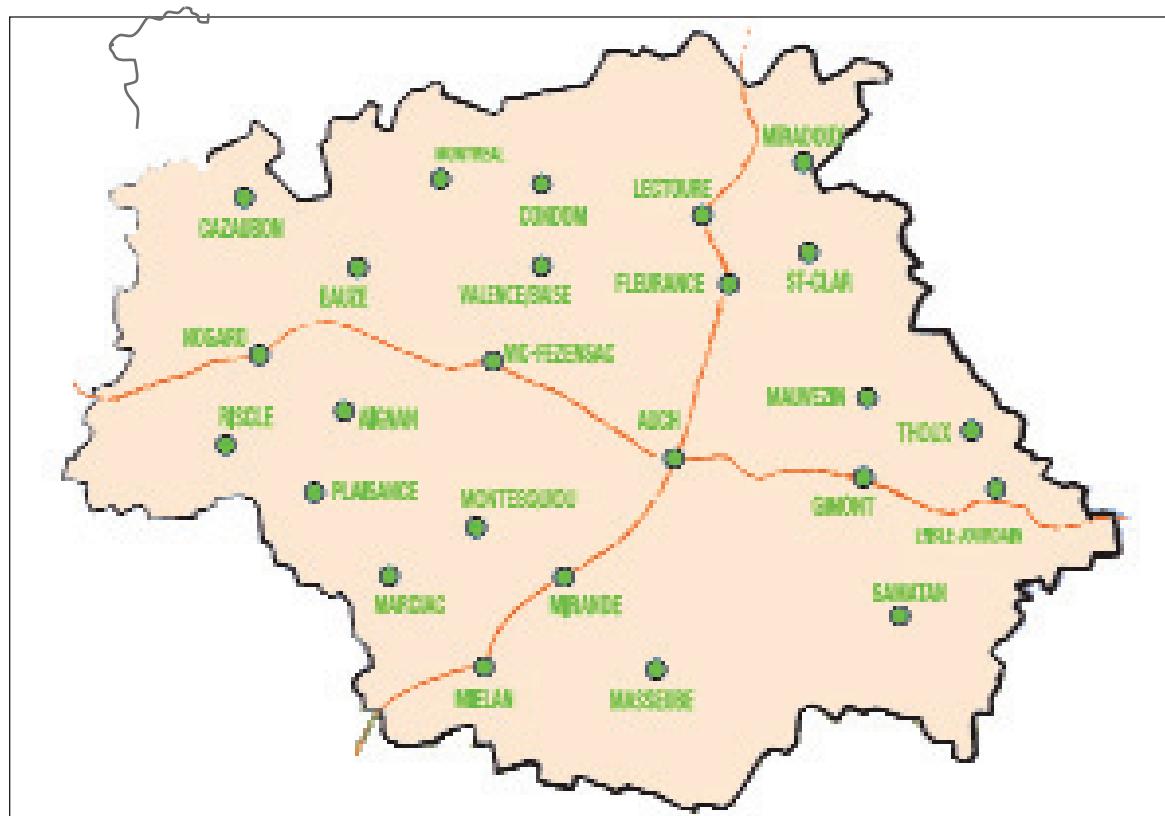


Trois conteneurs à usage unique respectant les contraintes citées ci-dessus vous sont proposés : un sani-collecteur de 5 litres ou des sanifûts de 30 ou 50 litres, étanches et verrouillables.

En cours de remplissage, il est recommandé d'entreposer le fût près de la pharmacie, protégé des intempéries et hors de portée des enfants et du bétail.

## La collecte et le transport

Lorsque le fût est plein, vous le verrouillez. L'ouverture est condamnée. Vous devez ensuite le déposer dans une des 25 déchèteries gersoises habilitées à recevoir ce type de produits, entre le 15 et le 20 de chaque mois. Lors du dépôt, vous recevrez un bon d'enlèvement attestant de votre passage.



## L'élimination des déchets

Les déchets entreposés sont collectés une fois par mois par l'association Valoris qui les transporte jusqu'à l'incinérateur qui détruit le fût et son contenu.

Un justificatif de destruction  
vous sera fourni annuelle-  
ment.



Comment se procurer les fûts : Ceux-ci sont mis en vente par votre vétérinaire. A l'occasion de l'achat, vous signerez une convention reprenant l'ensemble des obligations de chaque intervenant : producteur des déchets, le vétérinaire, les déchèteries et Valoris.

**Prix TTC 2010 : cinq litres : 12 € 30 litres 25 € 50 litres : 32 €**

**Pour tout renseignement, contactez  
le GDDSA au 05.62.61.79.73**

